

FICHE ACTION N° 3.2.7.

Foncière de redynamisation

Axe	3. Renforcer la centralité par un dynamisme économique basé sur les commerces de proximité, les atouts agricoles et touristiques
Orientation stratégique	3.2. Contribuer au renouvellement du centre-bourg par l'action publique
Action nom	Appuyer la mise en place d'une foncière de redynamisation commerciale à l'échelle du TCO
Action n°	3.2.7.
Statut	En projet <input checked="" type="checkbox"/> / Validée <input type="checkbox"/> / Engagée <input type="checkbox"/>
Périmètre d'application	Priorité ORT
Niveau de priorité	Fort <input checked="" type="checkbox"/> / Médian <input type="checkbox"/> / Faible <input type="checkbox"/>
Maître d'ouvrage	TCO
Description de l'action	Appuyer les réflexions en vue de la concrétisation du projet de création d'une foncière de redynamisation commerciale, permettant l'acquisition de terrains ou des bâtiments en vue de leur réhabilitation à destination de projets divers : commerces, artisanat, logements, bureaux, lieux de culture, de loisirs ou d'artisanat, espaces dédiés à la mobilité, à la santé, aux services numériques ou à l'énergie. L'intérêt réside dans la régulation des coûts du marché, en permettant également la mise à disposition de locaux à des prix et durée de bail appropriés à la demande (création d'entreprises...).
Partenaires	Banque des Territoires, EPFR, TCO.
Dépenses prévisionnelles (HT)	Temps agents
Plan de financement prévisionnel (HT)	Sans objet à ce stade.
Calendrier	<p>2024 janv. mars mai juil. sept. nov. 2025 janv. 2025</p> <p>3.2.7. Appuyer la mise en place d'une foncière de redynamisation commerciale à l'échelle du TCO</p>
Lien autres programmes et contrats Territorialisés	
Lien autres actions du programme	<p>Action 3.1.1. Réaliser un diagnostic structurel des besoins d'évolution du commerce de centre-ville</p> <p>Action 3.2.6. Instaurer un périmètre de préemption commerciale en centre-ville</p> <p>Action 3.2.11. Mettre en place une "opération tiroir" permettant la restructuration progressive des locaux commerciaux</p> <p>Action 3.2.13. Mettre en œuvre les outils réglementaires en faveur de la centralité commerciale dans le cadre de la révision du PLU</p>
Concertation	Sans objet.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avancement des études. Décisions politiques.

Conséquence sur la fonction de centralité	Préserver et renforcer la fonction de commerce ou d'artisanat de proximité du centre-ville.
Annexes	